

10 juin 2024

Quatrième conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage
New York, 17-28 juin 2024

La menace croissante et multiforme des armes légères et de petit calibre artisanales et d'origine non industrielle

Document de travail^a

Présenté par le Small Arms Survey, l'Instituto Sou da Paz et l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Résumé

La quatrième Conférence d'examen (RevCon4) du Programme d'action (PoA) et de l'Instrument international de traçage (ITI) va s'ouvrir dans un contexte dans lequel les armes à feu artisanales^b et les autres armes légères et de petit calibre d'origine non industrielle font peser une menace croissante sur la sécurité, parce qu'elles prolifèrent et sont de plus en plus fréquemment détournées. Selon des recherches récentes menées par le Small Arms Survey^c, l'Instituto Sou da Paz et l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), différents types d'armes de fabrication non industrielles sont utilisés dans le monde par des criminels et par les parties prenantes à différents conflits. Certaines régions ont tenté de réglementer la fabrication artisanale d'armes de petit calibre plutôt que de l'interdire, mais ces efforts sont compromis par des problèmes de mise en œuvre et par les détournements d'armes de petit calibre artisanales. Parallèlement, l'évolution des technologies et la facilité avec laquelle les informations et l'expertise peuvent être partagées en ligne ont provoqué une décentralisation de la production et une diffusion mondiale des outils et des compétences nécessaires à la fabrication d'armes légères et de petit calibre. En outre, les trafics de composants d'armes de petit calibre, d'armes d'alarme à blanc aisément convertibles et de dispositifs qui transforment les pistolets et fusils/carabines semi-automatiques en armes automatiques (dispositifs de conversion) mettent à la disposition des acteurs de la criminalité et des conflits, divers moyens d'assembler, de produire et de convertir illégalement toute une série d'armes légères et de petit calibre. En conséquence, dans toutes les régions du monde, les armes de fabrication non industrielle représentent désormais bien plus qu'une fraction marginale des armes légères et de petit calibre saisies. Les problèmes qu'elles posent semblent

^a Traduit de [l'original en anglais](#) qui fait foi.

^b Dans ce document, le terme « artisanal » est utilisé de manière interchangeable avec le terme « non-industriel » et vise à englober toute la gamme des techniques de production non industrielles utilisées aujourd'hui.

^c Le Small Arms Survey est un programme associé à la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement à Genève, en Suisse.

gagner en ampleur et en complexité, et il est important que les délégations des États membres des Nations unies présentes à la RevCon4 prennent la mesure de cette complexité avant de délibérer sur le document final de la conférence et de définir le mandat du groupe d'experts techniques à composition non limitée (OETEG) qui a été proposé.

Terminologie et typologies

Ce document traite des différents aspects de la problématique des armes légères et de petit calibre de fabrication artisanale et des autres armes d'origine non industrielles, ainsi que de leurs composants. Cette catégorie est définie ici comme l'ensemble des armes fabriquées ailleurs que dans une installation industrielle reconnue par les autorités, auxquelles sont associées les armes assemblées à partir de composants et kits de fabrication industrielle. Ces armes sont communément appelées « armes fantômes », parce que la plupart d'entre elles ne portent pas de numéro de série et qu'elles sont donc difficiles à tracer, du moins par des méthodes conventionnelles. Il convient de noter que les armes de fabrication non industrielle ne sont pas nécessairement produites de manière illicite ; comme nous le verrons plus loin, des pays et des régions autorisent cette production sous certaines conditions.

Selon des recherches récentes, une grande variété d'armes légères et de petit calibre de fabrication non industrielle ont été saisies, utilisées pour commettre des actes criminels et terroristes ou employées au cours de différents conflits dans nombre de régions du monde au cours de ces dernières années. Ce sont notamment :

- des armes de petit calibre artisanales rudimentaires ;
- des armes et contrefaçons d'armes semi-automatiques et automatiques de fabrication artisanale ;
- Les armes d'alarme « à blanc » converties, et la « rétroconversion » des armes neutralisées, « à expansion acoustique », et de type « Flobert ».
- des armes de petit calibre assemblées à partir de composants de fabrication industrielle (y compris les boîtes de culasse dites « semi-finies » ou « complètes à 80 % ») ;
- des armes et composants d'armes de petit calibre imprimées en 3D ou usinées par CNC (technologie d'usinage à commande numérique) ; et
- des armes de petit calibre converties au tir automatique au moyen de dispositifs de conversion.

L'évolution de la production non industrielle de munitions pour armes légères et de petit calibre est présentée dans l'encadré 1.

Cette énumération met en lumière l'étendue de la gamme des armes légères et de petit calibre et de composants qui sont produits ailleurs que dans des usines reconnues par les autorités. Établi sur la base d'études régionales et nationales réalisées par le Small Arms Survey et l'Instituto Sou da Paz et d'un rapport à paraître de l'UNIDIR – qui s'appuie sur les réponses données par différents États dans le cadre d'une enquête sur la question des armes légères et de petit calibre artisanales^d –, ce document de travail apporte la preuve que des techniques de fabrication non industrielle sont utilisées dans toutes les régions du monde. La propagation des armes légères et de petit calibre non industrielles constitue un véritable défi pour le Programme d'action des Nations unies, l'ITI et les autres cadres internationaux de contrôle

^d Le rapport de l'UNIDIR intitulé « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective » sera lancé lors de l'événement parallèle à la RevCon4 intitulé « New and Emerging Developments in Craft-produced Small Arms and Light Weapons : Regional Perspectives », coorganisé par la France et l'UNIDIR, qui se tiendra dans la salle CR9 le 20 juin 2024.

des armes. En effet, ces initiatives avaient pour principale ambition, jusqu'à présent, de régler et de prévenir les détournements relatifs au secteur officiel de la production des armes légères et de petit calibre. Ce document de travail doit être considéré comme un premier pas vers une meilleure appréhension de la question, vers une compréhension commune de sa portée et de ses diverses manifestations et, par voie de conséquence, vers une juste mesure de l'ampleur des problèmes à régler et une bonne identification des solutions envisageables.

Un phénomène mondial et multiforme

La production non industrielle d'armes légères et de petit calibre – et de leurs composants – est un phénomène qui touche toutes les régions du monde. Sur les 80 États membres des Nations unies qui ont répondu à l'enquête de l'UNIDIR, 58 ont indiqué que des armes artisanales étaient utilisées ou produites dans leur pays¹. Tel que le montre l'aperçu des cas récents présenté ci-après, ces armes non industrielles prolifèrent dans toutes les régions du monde, mais aussi gagnent en sophistication et en fiabilité.

- *Les armes artisanales rudimentaires à un coup*

Cette catégorie englobe les armes de petit calibre à un coup fabriquées en grande partie à la main et en quantités relativement faibles. Leurs producteurs travaillent généralement avec des matériaux disponibles localement et des outils non spécialisés. Malgré leur caractère rudimentaire, des armes de ce type ont été utilisées pour commettre des crimes ainsi que des attentats très médiatisés, comme l'assassinat de l'ancien Premier ministre japonais Shinzo Abe en 2022². Différents États d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et de la région Asie-Pacifique ont attesté de la présence de cette production sur leur territoire dans le cadre de l'enquête de l'UNIDIR³. Tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest abritent, par exemple, une production traditionnelle de fusils de chasse et de carabines⁴. Par ailleurs, des fusils de chasse artisanaux ont été saisis et des pistolets lance-fusées illégalement transformés pour tirer des munitions létales ont été signalés dans les Caraïbes⁵.

- *Les armes et contrefaçons d'armes semi-automatiques et automatiques de fabrication artisanale*

Cette deuxième catégorie comprend les armes de petit calibre dotées d'une capacité de tir semi-automatique ou automatique. Les pistolets semi-automatiques de fabrication artisanale sont généralement produits dans des ateliers ; ils nécessitent des équipements plus spécialisés et du personnel qualifié. Différents États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes ont attesté de la présence de ce type de fabrication sur leur territoire⁶. Des armes de ce type ont, par exemple, été signalées en Afrique de l'Ouest⁷ et au Brésil⁸, ce qui montre la sophistication croissante des armes de petit calibre non industrielles produites dans ces régions. Les reproductions de modèles authentiques qui portent des marquages falsifiés de fabricants réels sont communément appelées des contrefaçons ; elles sont désormais considérées comme un nouveau problème préoccupant en Europe⁹.

- *Les armes d'alarme « à blanc » converties, et la « rétroconversion » des armes neutralisées, « à expansion acoustique », et de type « Flobert ».*

Par un processus de conversion, il est possible de transformer des armes d'alarme « à blanc »^e et des armes dites « traumatiques »^f en armes de petit calibre totalement fonctionnelles et capables de propulser des projectiles mortels. D'autres méthodes documentées portent sur la modification des armes à feu neutralisées, des armes à expansion acoustique et des armes de calibre Flobert pour leur (re)permettre de tirer des munitions létales¹⁰. Des armes de petit calibre illégalement converties ou réactivées ont été signalées dans des États d'Europe occidentale, d'Europe de l'Est, d'Amérique latine, des Caraïbes, et d'Afrique¹¹. Ces pratiques de conversion restent une source d'approvisionnement importante en armes illicites en Europe, et notamment aux Pays-Bas, où la police estime qu'environ 40 % des 5 000 armes de petit calibre qu'elle saisit chaque année sont des armes à feu converties ou modifiées¹². Des armes de poing d'alarme converties ont également été saisies dans d'autres régions, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Caraïbes¹³.

- *Les armes de petit calibre assemblées à partir de composants de fabrication industrielle (y compris les boîtes de culasse dites « semi-finies » ou « complètes à 80 % »)*

Ces armes sont assemblées à partir de pièces et composants de fabrication industrielle qui font l'objet d'un trafic ou sont acquis de manière illicite. Des États d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe occidentale et, dans une moindre mesure, d'Europe de l'Est ont signalé l'existence, sur leur territoire, de cette pratique d'assemblage d'armes à partir de composants industriels¹⁴. Parmi les pièces utilisées pour produire ces armes, on peut aussi trouver des carcasses de pistolets et des boîtes de culasse de fusils semi-finies – parfois dites « complètes à 80 % » – et des kits dont l'assemblage et la finition peuvent être effectués à l'aide d'un outillage courant. Nombre des armes de petit calibre de fabrication artisanale saisies aux États-Unis ces dernières années – dont le nombre est passé de 1 758 en 2016 à 19 344 en 2021 – relèveraient de cette sous-catégorie¹⁵. À Rio de Janeiro, au Brésil, la police locale a déclaré avoir saisi au moins 38 fusils semi-automatiques et automatiques fabriqués à partir de groupes de carcasse inférieure complets à 80 %, qui ont été confisqués à des criminels locaux entre janvier et novembre 2017¹⁶. Des armes de petit calibre fabriquées avec des boîtes de culasse semi-finies ont également été saisies dans les Caraïbes et en Europe¹⁷.

- *Les armes et composants d'armes de petit calibre fabriqués au moyen des technologies d'impression 3D et d'usinage CNC*

Cette catégorie comprend les armes et composants d'armes légères et de petit calibre fabriqués au moyen des technologies d'impression 3D ou d'usinage CNC. Ces équipements disponibles dans le commerce permettent à leurs utilisateurs de produire des objets personnalisés en plastique/polymère (pour les imprimantes 3D) et en métal (pour les fraiseuses CNC). L'enquête de l'UNIDIR révèle que les technologies d'impression 3D et d'usinage CNC sont de plus en plus fréquemment utilisées pour fabriquer des armes à feu en Europe occidentale, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais aucun cas n'a été signalé par les pays africains¹⁸.

Le coût des imprimantes 3D a diminué ces dernières années, et tant la qualité que la fiabilité des modèles imprimés en 3D se sont améliorées, dont celles des armes semi-automatiques. Dans différentes régions du monde, les autorités saisissent un nombre de plus en plus important d'armes de petit calibre

^e Les armes « à blanc » sont des armes qui ont été conçues, à l'origine, pour tirer uniquement des munitions à blanc, c'est-à-dire des cartouches qui ne contiennent pas de projectile.

^f Les armes dites « traumatiques » sont des armes non-létales qui ont été conçues, à l'origine, pour tirer uniquement des projectiles en caoutchouc.

imprimées en 3D produites, détenues ou utilisées de manière illicite. Ce sont l'Amérique du Nord et l'Europe qui ont enregistré le plus grand nombre de cas à ce jour¹⁹. Au Québec (Canada), les armes à feu imprimées en 3D représentaient près de 14 % de toutes les armes à feu saisies et examinées par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale en 2023, contre seulement 1 % par an entre 2016 et 2022^g. En 2023, les autorités caribéennes ont, pour la première fois, signalé des saisies d'armes à feu imprimées en 3D et la présence d'ateliers d'impression en 3D^h. Au Brésil, un modèle de type « FGC » a été confisqué à des membres d'une cellule néonazie en 2022, dans l'État méridional de Santa Catarina²⁰.

Les fraiseuses à commande numérique restent plus chères que les imprimantes 3D, et les cas d'utilisation de ces machines dans le cadre de la production illicite d'armes de petit calibre et de leurs pièces sont moins nombreux. Cela dit, certains pays ont signalé que des machines de ce type étaient utilisées pour produire des composants d'armes à feu qui font ensuite l'objet d'un trafic. Les autorités caribéennes ont par exemple saisi, en 2023, plusieurs dizaines de groupes de carcasse inférieure usinés par CNC pour des fusils de type AR-15²¹.

- *Les armes de petit calibre converties au tir automatique au moyen de dispositifs de conversion*

Les dispositifs de conversion sont des accessoires simples et faciles à installer qui transforment les armes de poing et les fusils semi-automatiques en armes entièrement automatiques. La multiplication, dans certaines régions des États-Unis, des fusillades commises au moyen d'armes ainsi équipées a conduit la ville de Chicago à déposer une plainte contre un fabricant d'armes à feu au motif que ses armes de poing sont trop facilement modifiables au moyen de ces accessoires²². Des dispositifs de conversion ont également été saisis ou utilisés dans d'autres régions, comme les Caraïbes, l'Amérique du Sud et l'Europe, y compris sur des armes de petit calibre assemblées à partir de carcasses complètes à 80 %²³.

Encadré 1 : la production non industrielle de munitions pour armes légères et de petit calibre

Bien que moins étudiée, la production artisanale de munitions pour armes légères et de petit calibre est elle aussi pratiquée dans toutes les régions. Cet encadré fournit des informations générales d'une part sur la fabrication et le rechargement « fait maison » des munitions de petit calibre et, d'autre part, sur la fabrication artisanale de munitions pour armes légères, et notamment de certains types d'engins explosifs improvisés (EEI). Ces pratiques posent des problèmes qui peuvent entrer dans le champ d'action des processus et instruments multilatéraux, comme le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisésⁱ.

- *La fabrication et le rechargement « faits maison » des munitions pour armes de petit calibre*

Les producteurs d'armes de petit calibre artisanales ont tendance à adapter le calibre de leurs produits aux munitions de fabrication industrielle qu'ils peuvent se procurer localement. Il existe toutefois des

^g Correspondance avec le service de balistique du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec, juin 2024.

^h Cette évolution est retracée dans « [Dangerous Devices : Privately Made Firearms in the Caribbean](#) », une publication de la série Situation Updates du Small Arms Survey qui sera lancée lors de l'événement parallèle à la RevCon4 intitulé « [A Public Health Crisis : Firearms Trafficking and Violence in the Caribbean](#) ». Cet événement coorganisé par les Bahamas et le Small Arms Survey se déroulera dans la salle CR11, le 18 juin 2024 à 13h15 (HE).

ⁱ Voir « [Cadre mondial pour la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions classiques](#) », Assemblée générale des Nations unies ; et « [Engins explosifs improvisés \(EEI\)](#) », Bureau des affaires de désarmement des Nations unies.

exceptions, puisque certains se livrent à la production de munitions improvisées destinées à certaines armes artisanales rudimentaires à un coup ou à l'ajout de projectiles dans des cartouches à blanc dans le but d'utiliser des armes de poing d'alarme converties. Parmi les autres pratiques connues, on peut citer le rechargement de douilles déjà tirées et le chargement « maison » de douilles de cartouches vides disponibles dans le commerce²⁴. En outre, un certain nombre de personnes travaillent activement à l'élaboration de processus de fabrication de munitions imprimées en 3D²⁵. Bien que les recherches menées à ce jour sur l'ampleur du trafic et l'utilisation non autorisée de munitions fabriquées par des particuliers soient très limitées en raison de la rareté des données, des études régionales récentes ont mis en évidence certains cas d'utilisation abusive. En Europe, par exemple, des douilles de munitions tirées qui ont été produites par des entreprises spécialisées dans les douilles vides à charger soi-même ont été retrouvées sur des scènes de crime²⁶. Des cartouches du même type ont été utilisées pour commettre des crimes violents dans les Caraïbes, où les autorités ont également saisi des amorces et du matériel de chargement¹.

- *La fabrication artisanale de munitions pour armes légères, dont certains types d'engins explosifs improvisés (EEI)*

Des recherches ont mis en évidence l'existence d'une production non industrielle de diverses armes légères et de leurs munitions, notamment des lance-grenades et des grenades à fusil, des canons sans recul, des mortiers et des lance-roquettes. Ces armes sont produites ou utilisées par des groupes armés dans diverses régions et zones, notamment au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Amérique latine, en Tchétchénie et en Irlande du Nord²⁷. Ces armes non industrielles peuvent être considérées comme des EEI en fonction de leurs caractéristiques techniques^k. Des EEI de toute sorte, dont des EEI déclenchés par la victime, ont permis à des groupes armés de déstabiliser des États, mais aussi de tuer et de blesser des membres des forces de défense et de sécurité, des soldats de la paix et des civils dans diverses régions, y compris en Afrique de l'Ouest et au Sahel²⁸. Mais le recours aux EEI n'est pas une pratique exclusivement réservée aux zones de conflit. Dans certains États européens, l'utilisation d'EEI et d'engins pyrotechniques pour attaquer notamment « des distributeurs automatiques de billets, des centres d'accueil pour réfugiés, d'autres groupes criminels, des représentants des forces de l'ordre et des pompiers » est devenue un phénomène préoccupant²⁹. De même, dans l'État brésilien de Rio de Janeiro, les grenades artisanales et autres types d'engins explosifs improvisés posent de plus en plus de problèmes. Sur les 9 355 objets explosifs saisis dans cet État entre 2012 et 2019, 23 % étaient de fabrication artisanale³⁰. Enfin, les groupes rebelles et les organisations criminelles d'Asie du Sud-Est utilisent également des EEI pour atteindre leurs objectifs^l.

Implications : un éventail de tendances durables et nouvelles

L'évolution des technologies et l'accès devenu facile à l'information et à la connaissance en ligne ont accéléré la propagation des armes légères et de petit calibre de production non industrielle. Comme le

^j Voir « [Weapons Compass : The Caribbean Firearms Study](#) » p. 124. Les cas identifiés de douilles à charger soi-même ne reflètent probablement qu'une partie de l'utilisation criminelle des munitions artisanales, car les images auxquelles les chercheurs ont pu accéder dans les Caraïbes et en Europe ne permettaient pas de détecter des cas de munitions rechargées.

^k Par exemple, les armes légères artisanales qui supposent le lancement d'une charge explosive sont généralement considérées comme des EEI projetés, tandis que les mines terrestres improvisées peuvent être considérées comme des EEI déclenchés par la victime. On peut donc affirmer que les EEI de ce type entrent dans la liste des armes légères et de petit calibre établie dans le « [Rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères](#) » de 1997.

^l Dans cette région, l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux a entraîné une évolution des composants utilisés pour fabriquer des EEI. Cette évolution est visible dans la conception des détonateurs, des dispositifs de déclenchement et, plus récemment, dans l'utilisation de mécanismes anti-soulèvement/anti-manipulation. Ces informations sont basées sur des recherches menées conjointement par l'UNIDIR et par l'organisation Non-Violence International Southeast Asia en Asie du Sud-Est.

suggère la section précédente, toute une série d'autres tendances durables et nouvelles se manifeste ; d'une région à l'autre, elles mettent en jeu des techniques et des acteurs différents. Certaines des questions qu'elles soulèvent devraient être examinées par l'OETEG qui sera chargé d'étudier l'évolution de la fabrication, de la technologie et de la conception des armes légères et de petit calibre. En outre, le Working Paper intitulé « The Craft Manufacturing of Small Arms and Light Weapons » contient un certain nombre de recommandations pertinentes et pratiques à l'intention des États^m. On trouvera ci-dessous un résumé des implications politiques identifiées par les institutions soumissionnaires, dont l'objectif est de soutenir les efforts qui seront déployés pour adopter une approche globale des questions associées à la production artisanale et non industrielle d'armes légères et de petit calibre.

- *La nécessaire reconnaissance de la menace croissante et multiforme que les armes de fabrication artisanale et non industrielle font peser sur la sécurité*

Les modalités de production non industrielle sont de plus en plus nombreuses, et l'utilisation des armes légères et de petit calibre ainsi fabriquées par des criminels et des parties prenantes à différents conflits ne peut plus, dans certains contextes, être considérée comme un phénomène marginal. En outre, les modèles produits sont de plus en plus fiables, et certains sont dotés d'une capacité de tir semi-automatique ou automatique. Cette évolution a non seulement réduit l'écart qui séparait les armes artisanales des armes d'origine industrielle, mais aussi suscité une inquiétude croissante vis-à-vis des conséquences potentielles de ces armes sur la sécurité et la santé publiques³¹. Pour identifier les solutions appropriées, il est indispensable de prendre préalablement la mesure de la diversité et de la complexité de ces tendances qui ne cessent d'évoluer. Différents procédés relevant de la fabrication artisanale d'armes avaient été explicitement reconnus dans le document final de la troisième conférence d'examen (RevCon3), dont la réactivation et la conversion illicites d'armes légères et de petit calibre (p.14). Les délégués de la RevCon4 devraient veiller à ce que les dernières tendances en la matière soient reconnues de la même manière dans le document final de cette année.

- *Une indispensable compréhension commune de la portée et des différentes facettes de la production non industrielle*

Faute d'une compréhension commune de ce que sont les armes légères et de petit calibre de production non industrielle dans toute leur diversité, les initiatives réglementaires et la lutte contre la production et le trafic illicites se heurteront à des obstacles considérables. Pour relever ce défi transnational, il est essentiel de reconnaître que la diversité des techniques de fabrication non industrielles s'inscrit dans un phénomène mondial plus vaste. Pour parvenir à un tel accord, il est essentiel de tirer le meilleur parti possible des forums internationaux et régionaux, de dialogue et de coopération existants. En ce sens, les efforts déployés par les forces de l'ordre pour nourrir ces discussions, et notamment pour fournir des informations techniques à jour aux États et aux organisations régionales, sont extrêmement précieux.

- *L'inadéquation de la réglementation existante en matière de fabrication d'armes légères et de petit calibre*

Les réglementations internationales existantes relatives à la fabrication des armes légères et de petit calibre ont été élaborées il y a plus de vingt ans, à une époque où la fabrication artisanale d'armes constituait un problème plus marginal et moins complexe. Le Programme d'action des Nations unies

^m Ces recommandations ont été discutées, en février 2024, lors de l'événement parallèle du Comité préparatoire (PrepCom) de la RevCon4 intitulé « Unregulated : A Discussion on the Global Proliferation of Craft-Produced Weapons », coorganisé par la France et l'UNIDIR.

établit principalement une distinction entre la fabrication autorisée par les États et la fabrication illicite/illégale (paragraphes I.2 et II.2), mais il ne fait aucune référence spécifique à la production artisanale et aux autres formes de production non industrielleⁿ. En outre, les régions qui ont tenté de réglementer la production artisanale plutôt que de l'interdire éprouvent toujours des difficultés pour mettre en œuvre tant les dispositions du Programme d'action que leurs obligations régionales en la matière, notamment l'enregistrement des fabricants et le marquage des armes, qui ont généralement été conçus pour les acteurs industriels³². La question se pose donc de savoir s'il faudrait donner aux États des orientations plus adaptées et plus détaillées pour prévenir la fabrication illicite et les détournements d'armes légères et de petit calibre non industrielles et de leurs composants.

- *Le caractère indispensable des échanges d'information ainsi que de la coopération et de l'assistance internationales*

La fabrication artisanale d'armes de petit calibre ne pose pas seulement des problèmes de contrôle de la fabrication ; elle compromet également l'architecture internationale de la maîtrise des armements. À mesure que leur fiabilité s'améliorera, ces armes pourraient devenir des options de plus en plus pertinentes pour les criminels, les organisations terroristes et les groupes armés, qui n'éprouveraient alors plus le besoin de chercher à acquérir illicitement des armes de fabrication industrielle. La prévention de l'acquisition illicite auprès de sources conventionnelles a toujours été l'un des principaux objectifs du contrôle et du traçage des armes légères et de petit calibre à l'échelle internationale, et des enquêtes connexes. Pourtant, ces mesures pourraient perdre de leur pertinence si la demande devait être satisfaite par la production non industrielle. La communauté internationale devrait donc s'employer à favoriser les échanges réguliers d'information et le partage entre États concernés des enseignements tirés de leur pratique^o, mais aussi à encourager les investissements communs dans les méthodes de détection, de traçage (par exemple, au moyen de techniques forensiques)³³ et d'enquête à utiliser pour les armes de petit calibre d'origine non industrielles. En outre, pour améliorer les cadres légaux existants, il serait nécessaire de disposer de bases de données sur les saisies, alimentées par des données ventilées, à jour et centralisées ; elles devraient pouvoir contenir toutes les informations adéquates sur l'ensemble des armes légères et de petit calibre de fabrication non industrielle.

- *Une indispensable compréhension de la demande et des dimensions culturelles et socioéconomiques légitimes qui sous-tendent parfois la production non industrielle*

On peut douter de l'efficacité à long terme des contrôles sur la fabrication non industrielle d'armes – des contrôles axés sur l'offre –, si l'on ne prend pas en compte et que l'on ne traite pas, en parallèle, les facteurs qui relèvent de la demande en armes de ce type. En effet, les premières mesures prises en Afrique de l'Ouest pour interdire la production artisanale se sont avérées difficiles à suivre et à mettre en œuvre ; elles ont exposé les États au risque de voir les producteurs poussés vers la clandestinité, en particulier dans les zones où la fabrication d'armes était ancrée dans les traditions culturelles et faisaient partie intégrante du tissu socioéconomique des communautés³⁴. Il serait opportun de mener de nouvelles recherches pour comprendre les motivations des individus et groupes qui recourent à la production artisanale et non industrielle et ainsi concevoir des initiatives globales susceptibles de leur fournir des moyens non violents d'atteindre leurs objectifs.

ⁿ Pour une vue d'ensemble des dispositions relatives à la fabrication dans les cadres réglementaires pertinents en Afrique de l'Ouest, voir « [Entre tradition et lois : La production artisanale d'armes à feu en Afrique de l'Ouest](#) », p. 9-12 et « [Annexe 2 : Les dispositions des instruments internationaux relatives à la fabrication](#) », p. 3-4.

^o Cela pourrait se faire, par exemple, en utilisant les mécanismes d'échange d'informations existants à l'échelle internationale (par exemple, le système INTERPOL iARMS) et à l'échelle régionale.

Conclusion

La mondialisation, la modernisation et l'évolution des nouvelles technologies ont permis à un nombre de plus en plus important de potentiels utilisateurs finaux illicites de produire des armes légères et de petit calibre fonctionnelles. Ces nouvelles technologies ont, en outre, décentré la production d'armes qui s'étend désormais bien au-delà du champ réglementé par les instruments existants et devient accessible à un public potentiellement illimité. En l'absence d'une réponse globale et coordonnée, la communauté internationale prend le risque de négliger certains types nouveaux d'armes légères et de petit calibre non industrielles et d'ignorer les facteurs qui sous-tendent la demande et l'offre.

La RevCon4 est une occasion immanquable d'aborder les divers problèmes que posent les armes légères et de petit calibre de fabrication artisanale et les autres armes d'origine non industrielles dans un nombre croissant de régions. Ce phénomène est bien intégré dans l'intitulé même du Programme d'action qui met l'accent sur le commerce illicite « sous tous ses aspects », et dans sa section II(2), qui impose aux États d'« exercer un contrôle effectif sur la production d'armes légères dans les zones relevant de la juridiction nationale et sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition de ces armes, afin d'en prévenir la fabrication illégale et le trafic illicite, ou leur détournement vers des destinataires non autorisés ». Mais les armes de ce type posent des problèmes évidents pour l'application des dispositions de l'ITI sur le marquage et le traçage. Pour comprendre et résoudre les problèmes décrits dans ce document, il sera nécessaire de disposer d'une grande expertise technique, ce qui fait de la fabrication artisanale et non industrielle des armes légères et de petit calibre un sujet particulièrement important pour le groupe d'experts technique à composition non limitée qui devrait naître de la Conférence.

Dans le cadre de la RevCon4, il sera aussi possible d'encourager les États à échanger davantage d'informations sur les armes non industrielles en circulation, à coopérer et à se communiquer les bonnes pratiques et les méthodes les plus efficaces pour contrôler la production, la détention, la vente et l'exportation de ces armes, ainsi que pour détecter la production et le trafic illicites et enquêter à leur sujet. Pour atteindre ces objectifs, les acteurs traditionnels de la maîtrise des armements devront aussi coopérer avec des acteurs d'autres domaines pertinents, comme les services postaux et les entreprises technologiques, dont celles qui régissent le web dit de surface^P. Pour résoudre les problèmes que pose la production non industrielle illicite et, plus généralement, pour lutter contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, il est indispensable d'œuvrer en faveur d'un dialogue mondial et plurilatéral sur la question.

^P Au Brésil, cette affaire a, par exemple, conduit à la suppression de milliers de tutoriels en ligne sur la fabrication artisanale d'armes à feu : « [Polícia descobre fábricas clandestinas de armas caseiras em onze estados](#) » (Veja, 2024).

Sources

- ¹ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective » (à paraître), UNIDIR.
- ² « [Abe's Killing Haunts Japan with Questions on Homemade Guns](#) », 2022, Associated Press.
- ³ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective ».
- ⁴ « [Entre tradition et lois : la production artisanale d'armes à feu en Afrique de l'Ouest](#) », 2023, Small Arms Survey, p. 3, carte 1.
- ⁵ « [Weapons Compass : The Caribbean Firearms Study](#) », 2023, CARICOM IMPACS et Small Arms Survey, p. 95-97.
- ⁶ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective ».
- ⁷ « [Entre tradition et lois : la production artisanale d'armes à feu en Afrique de l'Ouest](#) », p. 3.
- ⁸ « [Where Do Weapons of Crime Come From? An Analysis of the Weapons Seized in 2011 and 2012 in São Paulo](#) », 2013, Instituto Sou da Paz, p. 27.
- ⁹ « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », 2023, Small Arms Survey et Flemish Peace Institute, p. 9.
- ¹⁰ « [Quand le légal devient légal : les armes à feu converties en Europe](#) », 2018, Small Arms Survey.
- ¹¹ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective ».
- ¹² « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », p. 7.
- ¹³ « [Quand le légal devient légal : les armes à feu converties en Europe](#) », p. 29 ; « [Weapons Compass : The Caribbean Firearms Study](#) », p. 73-74.
- ¹⁴ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective » ; « [Quand le légal devient légal : les armes à feu converties en Europe](#) ».
- ¹⁵ « [Weapons Compass : The Caribbean Firearms Study](#) », p. 91.
- ¹⁶ « [Traficantes montam fuzis genéricos com peças contrabandeadas](#) », 2017, Fantástico (Rede Globo).
- ¹⁷ « [Dangerous Devices : Privately Made Firearms in the Caribbean](#) », 2024 (à paraître), CARICOM IMPACS, CARPHA, GA-CDRC UWI et Small Arms Survey ; « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », p. 7-8.
- ¹⁸ « Unregulated Production : Examining Craft-produced Weapons from a Global Perspective » ; « [Quand le légal devient légal : les armes à feu converties en Europe](#) ».
- ¹⁹ « [The emergence of 3D-printed firearms: An analysis of media and law enforcement reports](#) », 2024, Stefan Schaufelbühl *et al.*, Forensic Science International : Synergy, figure 2 ; « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », p. 7.
- ²⁰ « [Bandeira nazista e manual para criação de armas 3D são apreendidos em SC ; polícia investiga](#) », 2022, Globo.com.
- ²¹ « [Dangerous Devices : Privately Made Firearms in the Caribbean](#) », 2024 (à paraître), CARICOM IMPACS, CARPHA, GA-CDRC UWI et Small Arms Survey.
- ²² « [Civil Action No. 2024CH02216. Complaint and Demand for Jury Trial](#) », 2024, Ville de Chicago contre Glock Inc.
- ²³ « [Weapons Compass : The Caribbean Firearms Study](#) », p. 99 ; « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », p. 9 ; « [Engenheiro transformava pistola em metralhadora para traficantes no ES](#) », 2023, Tribuna Online ; « [PF faz operação contra tráfico de armas enviadas por encomendas nos Correios](#) », 2020, CNN Brasil.
- ²⁴ « [Incontrôlables : Les armes légères et de petit calibre improvisées et artisanales](#) », 2018, Small Arms Survey, p. 56-59.
- ²⁵ « [Privately Made Firearms in the European Union](#) », p. 7.
- ²⁶ « [Monitoring Illicit Ammunition through the Ballistic Datasets of Four European Countries](#) », 2022, André Desmarais *et al.*, Forensic Science International, p. 12-13.
- ²⁷ « [Incontrôlables : Les armes légères et de petit calibre improvisées et artisanales](#) », p. 91-108.
- ²⁸ « [Hors de contrôle : Le trafic de composants d'engin explosif improvisé et d'explosifs commerciaux en Afrique de l'Ouest](#) », p. 16, 53.
- ²⁹ « [Illicit Firearms Ammunition and Other Explosive Munitions in the European Union](#) », 2023, Small Arms Survey et Flemish Peace Institute, p. 16.
- ³⁰ « [Panorama das apreensões de armas de fogo e artefatos explosivos no estado do Rio de Janeiro em 2019](#) », 2020, Instituto de Segurança Pública, p. 18-19.
- ³¹ « [Dangerous Devices : Privately Made Firearms in the Caribbean](#) ».
- ³² « [Entre tradition et lois : la production artisanale d'armes à feu en Afrique de l'Ouest](#) », p. 9.
- ³³ Voir, par exemple, « [Was a 3D-printed Firearm Discharged ? Study of Traces Produced by the Use of Six Fully 3D-printed Firearms](#) », 2023, Szwed *et al.*, Forensic Science International.
- ³⁴ « [Entre tradition et lois : la production artisanale d'armes à feu en Afrique de l'Ouest](#) », p. 10 et 12.